

	
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ	Date de révision: 31.01.2018
	Date d'impression: 08.02.2018
	Numéro de la FDS: R0517060
MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans plusieurs pays 872328	Version: 7.0

Conforme à la réglementation n° 1907/2006 (UE), telle que modifiée. - SDSGHS_BE

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MaxLife™ SAE 10W-40
 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Huile pour moteur, engrenages et lubrification.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Ellis Enterprises B.V., an affiliate of Valvoline Wieldrechtseweg 39 3316 BG Dordrecht Pays-Bas +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local SDS@valvoline.com	1.4 Numéro d'appel d'urgence +1-800-VALVOLINE (+1-800-825-8654), ou appeler le SAMU en composant le 070/245.245 Informations sur le produit +31 (0)78 654 3500 (aux Pays-Bas), ou prendre contact avec le CSR local
---	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
SYNTHÉTIQUE
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
plusieurs pays
872328

Version: 7.0

2.3 Autres dangers
Conseil supplémentaire

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7 265-157-1 01-2119484627-25-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 15,00 - < 25,00
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8 265-158-7 01-2119487077-29-xxxx	Asp. Tox.1; H304	>= 15,00 - < 25,00
Alkyldithiophosphate de zinc	68649-42-3 272-028-3	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic2; H411	>= 1,00 - < 2,50
CALCIUM LONG- CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE	122384-87-6	Aquatic Chronic4; H413	>= 1,00 - < 2,50
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
MINERAL OIL			>= 10,00 - < 15,00
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités			>= 5,00 - < 10,00

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
SYNTHÉTIQUE
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
plusieurs pays
872328

d'exposition ou en cas de malaise.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin
traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Retirer les vêtements souillés. Si des symptômes d'irritation se manifestent, consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Enlever les lentilles de contact.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Les signes et les symptômes d'exposition à ce matériau par inhalation, ingestion et/ou absorption à travers la peau, peuvent inclure :
acné
troubles de l'estomac ou des intestins
(nausées, vomissements, diarrhée)
irritation (nez, gorge, voies respiratoires)
- Risques : Une aspiration aiguë de grandes quantités de produit chargé d'huile peut provoquer une grave pneumonie par aspiration. Les patients qui aspirent ces huiles devraient être suivis pour surveiller le développement de séquelles à long terme. Une aspiration répétée de petites quantités d'huile minérale peut donner lieu à une inflammation chronique des poumons (c'est-à-dire, pneumonie lipidique), qui peut progresser en une fibrose pulmonaire. Les symptômes sont souvent subtils et les changements radiologiques semblent pires que les anomalies cliniques. Occasionnellement, une toux persistante, une irritation des voies respiratoires supérieures, un essoufflement



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
SYNTHÉTIQUE

Version: 7.0

Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
plusieurs pays
872328

en cas d'effort, une fièvre et des expectorations hémopto#ques se produisent. Il est peu probable qu'uneexposition par inhalation à des aérosols d'huile en dessous des limitesactuelles d'exposition professionnelle provoquent des anomalies pulmonaires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : gaz carbonique et monoxyde de carbone
Hydrocarbures

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Méthodes spécifiques d'extinction : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

 MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE

Version: 7.0

 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
 Assurer une ventilation adéquate.
 Les personnes ne portant pas d'équipement de protection devraient être exclues de la zone contaminée jusqu'à ce qu'elle soit complètement nettoyée.
 Respecter toutes les réglementations gouvernementales, provinciales et locales applicables.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
 Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
 En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
 Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 et Section 13 de la fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
 Ne pas fumer.
 Le récipient vide est dangereux.


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Équipement de protection individuel, voir section 8.
 Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations
 locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle
Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3 Brouillard	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3 Brouillard	BE OEL
distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3 Brouillard	BE OEL

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

 MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE

Version: 7.0

 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3 Brouillard	BE OEL
MINERAL OIL		VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3 Brouillard	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3 Brouillard	BE OEL
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m3 Brouillard	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m3 Brouillard	BE OEL

8.2 Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique

Fournir mécanique suffisante (générale et / ou locale) de ventilation pour maintenir l'exposition en dessous des normes d'exposition (le cas échéant) ou au-dessous des niveaux qui cause connue, suspectée ou effets indésirables apparents.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Non requis dans des conditions d'utilisation normales. Portez des lunettes contre les éclaboussures s'il y a possibilité que des matériaux soient pulvérisés ou éclaboussent les yeux.

Protection des mains

Remarques : Caoutchouc nitrile caoutchouc butyle

Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Porter selon besoins:
 Vêtements étanches
 Chaussures de sécurité
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : ambre


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

Odeur	:	huileux
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Non applicable
Point d'écoulement	:	< -33 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Point d'éclair	:	224 °C
		Méthode: Creuset fermé Cleveland
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 0,869 gcm ³ (15,6 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	< 7.000 mPa.s (-25 °C)


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

Viscosité, cinématique : 94 mm²/s (40 °C)

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Le produit ne subira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : chaleur excessive

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone et monoxyde de carbone
 Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation
 Contact avec la peau
 Contact avec les Yeux
 L'ingestion

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
SYNTHÉTIQUE
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
plusieurs pays
872328

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 15 g/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 5 g/kg

Composants:
ZINC DIALKYL DITHIOPHOSPHATE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 - 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg
Evaluation: Non classé comme ayant une toxicité aiguë en cas d'absorption cutanée dans les classifications SGH.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:
HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

ZINC DIALKYL DITHIOPHOSPHATE:

Résultat: Irritant pour la peau.

CALCIUM LONG-CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE:

Résultat: Légère irritation passagère

MINERAL OIL:

Résultat: Légère irritation passagère

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Les vapeurs peuvent provoquer une irritation des yeux, du système respiratoire et de la peau.


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

Composants:
HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

ZINC DIALKYL DITHIOPHOSPHATE:

Résultat: Corrosif

CALCIUM LONG-CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE:

Résultat: Légère irritation passagère

MINERAL OIL:

Résultat: Légère irritation passagère

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Résultat: Légère irritation passagère

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:
ZINC DIALKYL DITHIOPHOSPHATE:

Evaluation: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

Version: 7.0

Composants:

HEAVY PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

HYDROTREATED LIGHT PARAFFINIC DISTILLATE:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités

Toxicité pour les poissons : **LL50 (Poisson): > 100 mg/l**
 Durée d'exposition: **96 h**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **EL50 (Invertébrés aquatiques): > 10.000 mg/l**
 Durée d'exposition: **48 h**

Toxicité pour les algues : **EL50 (Les algues): > 100 mg/l**
 Durée d'exposition: **72 h**

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : **NOEC: 10 mg/l**
 Espèce: **Poisson**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **NOEC: 10 mg/l**
 Espèce: **Invertébrés aquatiques**

Alkyldithiophosphate de zinc
 Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : **Toxique pour les organismes aquatiques.**

Toxicité chronique pour le : **Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
SYNTHÉTIQUE
Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
plusieurs pays
872328

milieu aquatique **néfastes à long terme.**

CALCIUM LONG-CHAIN ALKYLPHENATE SULFIDE

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : **Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.**

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Alkyldithiophosphate de zinc

Biodégradabilité : Résultat: **Difficilement biodégradable.**
Biodégradation: **1,5 %**
Durée d'exposition: **28 jr**

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Ne pas réutiliser des récipients vides.


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Numéro ONU

ADR: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport

Association) - FRET: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Marchandise non dangereuse

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES

DANGEREUSES (IMDG): Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport

Association) - FRET: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Marchandise non dangereuse

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES

DANGEREUSES (IMDG): Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport

Association) - FRET: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Marchandise non dangereuse

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES

DANGEREUSES (IMDG): Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport

Association) - FRET: Marchandise non dangereuse

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Marchandise non dangereuse


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES
DANGEREUSES (IMDG): Marchandise non dangereuse

RID: Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement
ADR: Non applicable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA, International Air Transport Association) - FRET: Non applicable

ASSOCIATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT AÉRIEN (IATA) - PASSAGERS: Non applicable

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE DU TRANSPORT MARITIME DES MATIÈRES
DANGEREUSES (IMDG): Non applicable

RID: Non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Type de navire: non applicable

Codes de danger: non applicable

Catégorie de polluants: non applicable

Les descriptions des produits dangereux (lorsque indiquées ci-dessus) peuvent ne pas indiquer la quantité, l'utilisation finale ou les exceptions particulières à certaines régions qui peuvent s'appliquer. Consultez les documents d'expédition pour avoir accès aux descriptions propres à l'expédition.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 57) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
 Non applicable

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

LIS : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS Listé ou en conformité avec l'inventaire

KECI Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA Dans l'inventaire TSCA

Inventaires

AICS (Australie), LIS (Canada), IECSC (Chine), REACH (Union Européenne), ENCS (Japon) ISHL (Japon), KECI (Corée), NZIoC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (USA)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations
Information supplémentaire

Date de révision: 31.01.2018


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

Texte complet pour phrase H

- H304** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315** Provoque une irritation cutanée.
- H318** Provoque de graves lésions des yeux.
- H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H413** Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Autres informations : Les renseignements fournis dans ce document sont réputés précis mais rien ne garantit qu'ils proviennent de la société ou non. Il est recommandé aux destinataires de vérifier à l'avance si les renseignements sont actuels, valides et adéquats pour leur situation personnelle. La présente fiche technique a été élaborée par le service de la sécurité et de la santé d'Valvoline (+31 (0)78 654 3500).

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité
 Données internes d'Valvoline, y compris les rapports d'essais propres et parrainés
 La CEE-ONU administre les accords régionaux mettant en œuvre le système général harmonisé d'étiquetage (SGH) et de transport.

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être, mais pas nécessairement sont utilisés dans cette fiche de données de sécurité :

ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels (American Conference of Industrial Hygienists)

IEB : Indice d'exposition biologique (Biological Exposure Index, BEI)

CAS : Chemical Abstracts Service (une division d'American Chemical Society).

CMR : Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction (Carcinogenic, Mutagenic or Toxic for Reproduction)

CExx : Concentration Effective de xx

FG : Qualité alimentaire (Food Grade)

GHS : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals)

H-statement : Communication des dangers (Hazard Statement)

IATA : Association internationale du transport aérien (International Air Transport Association).

IATA-DGR : Règlement sur les matières dangereuses (Dangerous Goods Regulation) de l'« Association internationale du transport aérien » (International Air Transport Association).

OACI : Organisation de l'aviation civile internationale (International Civil Aviation Organization)

ICAO-TI (ICAO) : Instructions techniques (Technical Instructions) de l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (« International Civil Aviation Organization »)


FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 31.01.2018

Date d'impression: 08.02.2018

Numéro de la FDS: R0517060

Version: 7.0

MaxLife™ SAE 10W-40 MÉLANGE D'HUILE MOTEUR
 SYNTHÉTIQUE
 Marque commerciale, Valvoline ou ses filiales, posée dans
 plusieurs pays
 872328

Clxx : Concentration Inhibitive pour xx d'une substance (ICxx)
 IMDG : Réglementation internationale du transport maritime des matières dangereuses (International Maritime Code for Dangerous Goods)
 ISO : Organisation internationale de normalisation (International Organization for Standardization)
 CMxx : Concentration Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LCxx)
 DMxx : Dose Mortelle pour xx pourcent de la population de test (LDxx)
 logPow : coefficient de partage octanol-eau
 N.O.S. : Non spécifiés autrement (N.S.A.)
 OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques (OECD)
 VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle (Occupational Exposure Limit, OEL)
 PBT : Persistant, bioaccumulatif et toxique
 PEC : Concentration prédite avec effet (Predicted Effect Concentration)
 PEL : Limites d'exposition admissibles (Permissible Exposure Limits)
 PNEC : Concentration prédite sans effet (Predicted No Effect Concentration)
 PPE : Équipement de protection individuelle (Personal Protective Equipment)
 P-Statement : Énoncé de précaution (Precautionary Statement, P-statement)
 STEL : Limite d'exposition de courte durée (Short-term exposure limit)
 STOT : Toxicité pour un organe cible spécifique (Specific Target Organ Toxicity)
 VLE : Valeur limite d'exposition (Threshold Limit Value, TLV)
 MP : Moyenne pondérée (Time-weighted average, TWA)
 vPvB : Très persistante et très bioaccumulable (Very Persistent and Very Bioaccumulative)
 WEL : Niveau d'exposition professionnelle (Workplace Exposure Level)

ABM : Classe de pollution des eaux pour les Pays-Bas
 ADN R : Accord pour le transport des marchandises dangereuses sur le Rhin
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
 CLP : Classification, étiquetage et emballage (Classification, Labelling and Packaging)
 CSA : Évaluation de la sécurité chimique (Chemical Safety Assessment)
 CSR : Rapport de la sécurité chimique (Chemical Safety Report)
 DNEL : Dose dérivée sans effet (Derived No Effect Level).
 EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances).
 ELINCS : Liste européenne des substances chimiques notifiées (European List of Notified Chemical Substances)
 REACH : Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 Phrase R : Phrase de risque
 Phrase S : Phrase de sécurité
 WGK : Classe de pollution des eaux pour l'Allemagne